

PROJET DE FUSION

ENTRE

TROIS CHENES INVEST

ET

LES TROIS CHENES

LE 26 NOVEMBRE 2024

LES SOUSSIGNEES :

1. **TROIS CHENES INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 1.986.778,36 € dont le siège social se situe la Terre Ronde – Parc d'Activité – 69770 VILLECHENEVE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 477 506 901, représentée par son président, Monsieur Jean-Noël NEGRONI, et son directeur général, la société INOSTRALE (RCS 900 339 003), elle-même représentée par son président, Monsieur Jean RIGONDET, dûment habilités à l'effet des présentes,

*(ci-après indifféremment dénommée « **TROIS CHENES INVEST** » ou la « **Société Absorbante** »),*

DE PREMIERE PART,

2. **LES TROIS CHENES**, société anonyme au capital de 760.000 € dont le siège social se situe ZA la Terre Ronde Parc d'Activité - 69770 VILLECHENEVE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 392 367 959, représentée par son président-directeur général, Monsieur Jean-Noël NEGRONI, dûment habilité à l'effet des présentes,

*(ci-après indifféremment dénommée « **LES TROIS CHENES** » ou la « **Société Absorbée** »),*

DE SECONDE PART,

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après ensemble dénommées les « **Sociétés** » et individuellement une « **Société** ».

ONT, PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION QUI FAIT L'OBJET DES PRESENTES, EXPOSE ET RAPPELE CE QUI SUIVIT :

A. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABSORBANTE ET DE LA SOCIETE ABSORBEE

A1. Société Absorbante

La Société Absorbante est une société par actions simplifiée ayant pour activité la prise de participations, la gestion administrative et financière de ses filiales, la recherche et développement, conditionnement, façonnage, fabrication et distribution de produits de complément alimentaire et de cosmétique, import, export et diffusion de tous produits non réglementés.

Elle a été immatriculée pour une durée de 99 années devant expirer le 24 juin 2103, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Elle est administrée par un président, un directeur général et un Conseil d'administration.

Le capital social de la Société Absorbante s'élève, à ce jour, à un montant de 1.986.778,36 €, divisé en 14.191.274 actions de 0,14 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées. En dehors desdites actions, la Société Absorbante n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme à une partie de son capital social ou de ses droits de vote.

A2. Société Absorbée

La Société Absorbée est une société anonyme ayant pour activité le commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers.

Elle a été immatriculée pour une durée de 99 années devant expirer le 15 septembre 2092, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration, un président du Conseil d'Administration et un directeur général.

Le capital social de la Société Absorbée s'élève, à ce jour, à un montant de 760.000 €, divisé en 760.000 actions de 1 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées. En dehors desdites actions, la Société Absorbée n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme à une partie de son capital social ou de ses droits de vote.

Il est précisé qu'à ce jour, 753.326 actions sur les 760.000 actions composant le capital social de la société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante.

B. LIENS ENTRE LES SOCIETES

B1. Liens en capital

TROIS CHENES INVEST détient, à ce jour, 99,12 % du capital (soit 753.326 actions sur les 760.000 actions existantes) du capital de la société LES TROIS CHENES.

B2. Dirigeants des sociétés

Monsieur Jean-Noël NEGRONI est président de la société TROIS CHENES INVEST et Président – Directeur Général de la société LES TROIS CHENES.

Monsieur Jean-Noël NEGRONI, Monsieur Olivier SOUILLARD, Monsieur Damien CHAUVIN, la société INOSTRALE (RCS 900 339 003) et la société GROUPE ERIC FAVRE FINANCE (RCS 450 579 792) sont membres du Conseil d'administration de la société TROIS CHENES INVEST.

Monsieur Jean RIGONDET et Monsieur Olivier SOUILLARD sont chacun directeur général délégué de la société LES TROIS CHENES.

Monsieur Jean-Noël NEGRONI, Monsieur Olivier SOUILLARD et la société INOSTRALE (RCS 900 339 003) sont administrateurs de la société LES TROIS CHENES.

C. PRINCIPES D'UNE FUSION-ABSORPTION

Les Sociétés se sont entendues sur le principe de la réalisation d'une fusion absorption par la Société Absorbante de la Société Absorbée (ci-après, la « **Fusion** »).

D. COMMISSAIRE A LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L.236-10 du Code de commerce, Monsieur le vice-président du tribunal de commerce de LYON a, par ordonnance du 13 février 2024, désigné, en qualité de commissaire à la fusion la société CABINET ROSTAN GONZALEZ dont le siège social est situé 2, place Camille Georges – 69002 LYON.

En application des dispositions susvisées, le cabinet ROSTAN GONZALEZ a pour mission :

- d'examiner les modalités de la fusion ;
- d'apprécier la valeur des apports en nature et, le cas échéant, des avantages particuliers qui seraient consentis et de vérifier que les valeurs relatives attribuées à la Société Absorbante et à la Société Absorbée sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable ;

- d'établir les rapports, contenant les mentions prévues par la réglementation applicable, qui seront mis à la disposition des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

E. CONSULTATION DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

La Société Absorbante n'a pas d'instances représentatives du personnel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2323-19 du code du travail, le comité d'entreprise de la Société Absorbée a, préalablement à la signature du présent traité de fusion, été informé et consulté sur l'opération de fusion. Le comité d'entreprise de la Société Absorbée a rendu, le 3 septembre 2024, un avis favorable sur l'opération de fusion.

F. AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU PRESENT TRAITE DE FUSION

Le conseil d'administration de TROIS CHENES INVEST, réuni le 26 novembre 2024, et le conseil d'administration de LES TROIS CHENES, réuni le 26 novembre 2024, ont décidé d'autoriser la signature du présent traité de fusion afférent à la fusion absorption de LES TROIS CHENES par TROIS CHENES INVEST.

G. MOTIFS ET BUT DE LA FUSION

Cette Fusion est motivée par des considérations stratégiques de réorganisation interne du groupe et répond au souci de regrouper opérationnellement les activités et moyens matériels et humains des sociétés concernées, le maintien de deux structures distinctes ne se justifiant pas. Cette opération de fusion devrait faciliter la réalisation d'économies de coût de fonctionnement.

H. COMPTES SOCIAUX RETENUS POUR ETABLIR LES BASES ET CONDITIONS DE LA FUSION

Pour établir les bases et conditions de cette Fusion, les Sociétés parties à la Fusion ont retenu les comptes annuels clos au 31 décembre 2023 de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, figurant en **Annexe H** (ci-après les « **Comptes de Référence** »).

I. AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE

En vue de rendre la fusion définitive, il sera procédé à une augmentation de capital de la Société Absorbante, par voie de création d'actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux associés de la Société Absorbée.

J. METHODE D'EVALUATION - CHOIX DU RAPPORT D'ECHANGE

J1. Rapport d'échange :

Dans le contexte sus visé au sein duquel interviendrait l'opération de Fusion, les dirigeants des deux sociétés sont convenus, dans le cadre de la recherche d'un rapport d'échange, de retenir les modalités telles que figurant en **Annexe J**.

Il résulte de l'application de ce choix, un rapport d'échange correspondant à 19,5 actions TROIS CHENES INVEST pour 1 action de LES TROIS CHENES étant précisé qu'en cas de rompu, le nombre d'actions TROIS CHENES INVEST attribué sera arrondi au nombre inférieur si la décimale est inférieure ou égale à 5 et au nombre entier supérieur si la décimale est supérieure à 5.

J2. Valeur d'apport :

Conformément au Règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, les sociétés parties à la Fusion sont convenues de

retenir les valeurs d'apport qui résultent des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Société Absorbée.

En conséquence, la valorisation des éléments d'actif et de passif à apporter par la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion au profit de la Société Absorbante a été déterminée sur la base de la valeur nette comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes sociaux ci-avant-visés.

Actif :

Actif au 31 décembre 2023* 33.522.992 €

Passif :

Passif exigible au 31 décembre 2023 21.090.933 €

Soit une valeur nette de : 12.432.059 €

**Déduction faite du versement du dividende de 3.950.000 euros décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société LES TROIS CHENES le 26 juin 2024.*

* * *

CELA ETANT EXPOSE, LES SOUSSIGNEES ONT ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

En vue de la réalisation de la Fusion, la généralité des éléments d'actifs dépendant de la Société Absorbée sera dévolue à la Société Absorbante à charge pour elle d'acquitter tout le passif pouvant grever le même patrimoine et de reprendre tous les engagements de la Société Absorbée. En application des dispositions de l'article L.236-3 du Code de Commerce, tous les actifs, passifs et engagements de quelque nature qu'ils soient de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la Fusion.

Dans leurs rapports, les Parties conviennent de faire rétroagir l'opération à la date du 1^{er} janvier 2024 (ci-après, la « **Date d'Effet** ») : ainsi, toutes les opérations actives et passives de la période intercalaire du 1^{er} janvier 2024 à la Date de Réalisation de la Fusion, y compris celles qui auraient eu pour effet de modifier voire de réduire l'actif apporté, seront reprises globalement en charge par la Société Absorbante dans ses propres comptes relatifs à l'exercice en cours à ladite date.

La Société Absorbante et la Société Absorbée conviennent que la réalisation de la Fusion interviendra juridiquement le 31 décembre 2024 à minuit (la « **Date de Réalisation** »), sous réserve de la réalisation avant cette date de l'ensemble des formalités de publicité de dépôt et d'enregistrement applicables en la matière et de l'approbation préalable de la fusion par les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante.

La Fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée, les apports et le passif les grevant porteront sur la généralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans la nomenclature établie sur la base des Comptes de Référence de la Société Absorbée ; de ce fait, cette nomenclature a un caractère simplement énonciatif et non limitatif.

* * *

CHAPITRE I

NOMENCLATURE ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIFS ET DU PASSIF APPORTES PAR LA SOCIETE ABSORBEE A LA SOCIETE ABSORBANTE

Tous les éléments complémentaires qui s'avèreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète ou particulière en vue, notamment, des formalités légales de publicité de la transmission résultant de la Fusion, pourront faire l'objet d'états, tableaux, conventions, déclarations, qui seront regroupés dans un ou plusieurs documents complémentaires ou rectificatifs aux présentes, à soumettre, s'il y a lieu, au Commissaire à la Fusion et aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

TITRE I : ELEMENTS D'ACTIFS APPORTES

Les éléments d'actifs apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion sont :

1. ACTIF IMMOBILISE

1.1. Immobilisations incorporelles

Les éléments incorporels suivants figurant au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de LES TROIS CHENES, en ce compris l'ensemble des droits de propriété intellectuelle figurant en **Annexe 1** :

- Concession brevets droits similaires..... 86.946 €
- Fonds commercial 92.036 €

1.2. Immobilisations corporelles

Les éléments corporels suivants figurant au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de LES TROIS CHENES :

- Terrains 351.022 €
- Constructions 3.485.867 €
- Installations techniques, matériel et outillage 1.823.397 €
- Autres immobilisations corporelles..... 1.109.095 €
- Immobilisations en cours / Avances et acomptes 1.644.853 €

1.3. Immobilisations financières

Les éléments financiers suivants figurant au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de LES TROIS CHENES :

- Autres immobilisations financières..... 44.200 €

TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE :8.637.415 €

2. ACTIF CIRCULANT

La totalité des valeurs figurant sous cette rubrique au bilan de LES TROIS CHENES au 31 décembre 2023 :

2.1. Stocks

- Matières premières et autres approvisionnements..... 2.746.377 €
- Produits intermédiaires et finis 7.637.290 €

•	Marchandises	86.945 €
2.2.	<u>Créances</u>	
•	Clients et comptes rattachés	7.884.763 €
•	Fournisseurs débiteurs.....	306.684 €
•	Personnel	12.044 €
•	Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires.....	373.189 €
•	Autres Créances.....	1.643.370 €
2.3.	<u>Divers</u>	
•	Avances et acomptes versés sur commandes	387.175 €
•	Valeurs mobilières de placement.....	2.172 €
•	Disponibilités	7.103.935 €
•	Charges.....	651.632 €
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT :		28.835.577 €
TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIFS APPORTES :		37.472.992 €

TITRE II : PRISE EN CHARGE DU PASSIF

L'apport par LES TROIS CHENES est consenti et accepté moyennant la prise en charge, en l'acquit de la Société Absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme d'actions de la Société Absorbante :

Ensemble des provisions et des dettes figurant au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

○	Provisions pour risques.....	1.506.228 €
○	Provisions pour charges.....	752.281 €
○	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.471.607 €
○	Emprunts et dettes financières diverses.....	5.734.782 €
○	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	413.029 €
○	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	6.789.832 €
○	Dettes fiscales et sociales.....	3.283.827 €
○	Autres dettes	139.345 €
SOIT UN TOTAL POUR LE PASSIF PRIS EN CHARGE DE :		21.090.933 €

TITRE III : PRISE EN CHARGE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En sus du passif de la Société Absorbée à prendre en charge, la Société Absorbante devra assumer, ainsi que l'y oblige son représentant légal, les engagements donnés par la Société Absorbée à la Date de Réalisation de la Fusion.

En contrepartie, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à la Société Absorbée résultant des engagements reçus existant à la Date de Réalisation de la Fusion.

TITRE IV : DETERMINATION DE L'APPORT NET A EFFECTUER
PAR LA SOCIETE ABSORBEE

Estimation des actifs apportés 33.522.992* €
 Estimation du passif à prendre en charge 21.090.933 €

APPORT NET : 12.432.059 €

**Déduction faite du versement du dividende de 3.950.000 euros décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société LES TROIS CHENES le 26 juin 2024.*

*

* *

CHAPITRE II

PROPRIETE - JOUISSANCE - PERIODE INTERCALAIRE

1. ORIGINE DE PROPRIETE DU FONDS DE COMMERCE

La Société Absorbée est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

2. PROPRIETE - JOUISSANCE - PERIODE INTERCALAIRE

La Société Absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés par la Société Absorbée, à compter de la Date de Réalisation.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits et actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée à compter de la Date de Réalisation. A ce titre, elle se trouvera, notamment, et en conformité avec les dispositions de l'article L.236-14 du Code de Commerce, débitrice des créanciers de la Société Absorbée, aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

Dans l'attente de la Date de Réalisation de la Fusion, la Société Absorbée continuera à gérer lesdits biens selon les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, ne prendra aucun engagement important sortant du cadre de la gestion courante et ne procédera à la réalisation d'aucun élément de son actif immobilisé apporté sans l'assentiment préalable du Président de la Société Absorbante.

CHAPITRE III

CHARGES, CONDITIONS ET REMUNERATION DES APPORTS

1. CHARGES ET CONDITIONS

L'apport de la Société Absorbée ci-dessus stipulé est consenti et accepté sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous les charges et conditions suivantes :

- 1.1. La Société Absorbante prendra les biens et droits apportés par la Société Absorbée, dans l'état où ils se trouveront le jour de l'entrée en jouissance, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, pour quelque cause que ce soit et, notamment, pour erreur de désignation ou changement dans la composition des biens existant à la Date de Réalisation de la Fusion.

- 1.2. La Société Absorbante sera seule habilitée, en conséquence du caractère de transmission à titre universel attaché à la Fusion, à exercer tous droits attachés aux actifs apportés et notamment encaisser ou disposer de toutes créances.
- 1.3. La Société Absorbante aura tous pouvoirs dès la réalisation de l'apport et la charge exclusive notamment pour intenter ou défendre toutes actions judiciaires anciennes et nouvelles concernant les biens apportés au lieu et place de la Société Absorbée, pour donner acquiescement à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- 1.4. La Société Absorbante supportera et acquittera à compter du jour de l'entrée en jouissance tous impôts, contributions, droits, taxes, loyers, primes et cotisations d'assurance et généralement toutes les charges ordinaires qui pourraient grever les biens et droits apportés ou qui seront inhérents à leur propriété ou à leur détention, y compris ceux afférents à la période intercalaire.
- 1.5. La Société Absorbante exécutera à compter de son entrée en jouissance :
 - tous les traités, marchés, conventions et engagements quelconques ayant pu être contractés par la Société Absorbée relativement aux biens et droits apportés ou concernant le personnel ;
 - toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans les droits et obligations en résultant à ses risques et périls sans recours contre la Société Absorbée.
- 1.6. La Société Absorbante succédera à l'intégralité des dettes et charges de la Société Absorbée, et elle supportera, sans aucune exception ni réserve, les dettes et charges qui pourraient concerner sa forme sociale ou qui remonteraient à une date antérieure à la Date de Réalisation de la Fusion et qui auraient été omises en comptabilité.
- 1.7. La Société Absorbante sera tenue à l'acquit du passif pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et de toutes primes de remboursement, en un mot, à l'exécution de toutes conditions d'actes, d'emprunt ou de titres de créance pouvant exister, dans les conditions où la Société Absorbée serait tenue de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées s'il y a lieu ; elle subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées, elle sera tenue également et dans les mêmes conditions à l'exécution de tous engagements et cautions et de tous avals qui auraient pu être donnés.
- 1.8. La Société Absorbante fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers tant de la Société Absorbée que de la Société Absorbante à la suite de la publicité ci-après prévue ; elle fera également son affaire des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée de ces oppositions.
- 1.9. Et, dans le cas où il se révélerait une différence en plus ou en moins, entre le passif précisé ci-dessus et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif, sans recours ni revendication possible.
- 1.10. Elle supportera tous les frais, droits et honoraires afférents à la Fusion, y compris ceux des actes et pièces appelés à en constater la réalisation définitive, ainsi que tous frais et impôts qui en seront la conséquence directe ou indirecte.

2. REMUNERATION DES APPORTS

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante, soit 753.326 actions de la Société Absorbée.

Il résulte du rapport d'échange ci-après arrêté et des dispositions de l'article L. 236-3 du code de commerce, que les actionnaires de la Société Absorbée (autres que la Société Absorbante) recevront en échange des 6.674 actions de la Société Absorbée et après application de la règle d'arrondi, 130.136 actions de la Société Absorbante d'une valeur nominale de quatorze centimes d'euros (0,14 €) chacune.

Les 130.136 actions nouvelles, entièrement libérées, seront à créer par TROIS CHENES INVEST à titre d'augmentation de son capital à concurrence de 18.219,04 €, lesdites actions étant à attribuer aux associés de LES TROIS CHENES à raison de 19,5 actions TROIS CHENES INVEST pour 1 action LES TROIS CHENES détenues par eux, étant précisé qu'en cas de rompu, le nombre d'actions TROIS CHENES INVEST attribué sera arrondi au nombre inférieur si la décimale est inférieure ou égale à 5 et au nombre entier supérieur si la décimale est supérieure à 5.

La différence entre la fraction non détenue de la valeur nette des biens apportés,
soit..... 109.173,11 €

et la valeur globale des actions nouvelles à créer au titre de l'augmentation de capital, à
savoir..... 18.219,04 €

soit..... 90.954,07 €

constituera une prime de fusion à porter au passif de la Société Absorbante sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux, et au compte de laquelle seront portées en sous-rubrique toutes imputations de caractère fiscal décidées par la Société Absorbante, sans qu'il puisse en résulter une modification du caractère juridique de la prime de fusion.

Il est précisé qu'il sera proposé aux associés de la Société Absorbante de donner tous pouvoirs au président de ladite société, afin :

- d'imputer sur la prime de fusion, l'ensemble des frais et honoraires occasionnés par la Fusion, ainsi que tous ceux nécessaires à la reprise des engagements de la Société Absorbée par la Société Absorbante ;
- de prélever sur la prime de fusion, la somme nécessaire pour porter la réserve légale au 10^{ème} du montant du capital social ;
- de prélever sur la prime de fusion, tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés.

Les actions à créer par TROIS CHENES INVEST au titre de l'augmentation de capital précitée seront négociables aussitôt après la réalisation définitive de la Fusion.

Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et auront les mêmes droits que les actions composant le capital antérieur de la société TROIS CHENES INVEST, à l'issue de l'assemblée générale de la société TROIS CHENES INVEST devant statuer sur la présente Fusion.

Le passif de LES TROIS CHENES étant entièrement pris en charge par TROIS CHENES INVEST du fait de la fusion, la dissolution de LES TROIS CHENES ne sera pas suivie de liquidation. En conséquence, les actions nouvelles seront attribuées aux bénéficiaires aussitôt après la réalisation définitive de la Fusion.

*

* *

CHAPITRE IV

AUTRES CONDITIONS DE L'APPORT DECLARATIONS DIVERSES - FORMALITES

1. CONDITIONS DE REALISATION DE LA FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIETE LES TROIS CHENES

Le présent document (avec ses annexes et tout acte complémentaire) ne vaut que comme projet de Fusion et est à ce titre soumis, à titre de conditions suspensives :

- à l'établissement, par le Commissaire à la fusion, de ses rapports sur les modalités de la fusion et sur la valeur des apports en nature et des avantages particuliers conformément à la réglementation en vigueur ;
- à l'approbation convergente sur la base des modalités ci-dessus ou de toutes autres modalités qui seraient arrêtées de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante et de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée ;
- à la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société Absorbante dans les conditions et selon les modalités ci-avant explicitées.

2. DESISTEMENT DE PRIVILEGE ET D'ACTION RESOLUTOIRE

Monsieur Jean-Noël NEGRONI, ès qualité, engage la Société Absorbée à se désister expressément, par l'effet de la réalisation définitive de la Fusion, de tout privilège et de l'action résolutoire pouvant profiter à la Société Absorbée à raison des diverses charges et obligations imposées à la Société Absorbante y compris celle d'acquitter le passif.

En conséquence, il ne sera pris aucune inscription de privilège ou d'action résolutoire au greffe du Tribunal de Commerce compétent.

3. DECLARATIONS GENERALES

Es-qualité, Monsieur Jean-Noël NEGRONI déclare, qu'à sa connaissance :

- la Société Absorbée n'a jamais été en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire, et qu'elle n'a pas demandé le bénéfice d'un règlement amiable homologué ; qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- la Société Absorbée est à jour du règlement de ses impôts et de ses cotisations sociales ;
- les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds compris dans les apports sont libres de toutes inscriptions de privilège du vendeur, nantissement, warrant, ou gage quelconque et de quelque nature qu'ils soient.

4. **FORMALITES DIVERSES – IMMOBILIER**

La Société Absorbante remplira, dans les délais prévus, les formalités légales et fera opérer toutes les publications prescrites par la loi, en vue de rendre opposable aux tiers le présent apport avec la dévolution des éléments d'actif et de passif en découlant.

Tous pouvoirs sont, dès à présent, expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, l'un à défaut de l'autre, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et origines de propriété et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la Fusion pour l'accomplissement des formalités légales requises ; et
- au cas où l'accomplissement des formalités de publication et de réquisition d'états révélerait l'existence d'inscription de privilèges, d'hypothèques, de nantissements ou de gages, la Société Absorbante devra, ainsi que l'y oblige son représentant, ès-qualités, en rapporter les mainlevées et certificats de radiation.

Les parties au présent traité de fusion conviennent d'établir la désignation complète, l'origine de propriété des biens immobiliers dont la propriété est transmise par la Société Absorbée à la Société Absorbante (ci-après désignés les « **Immeubles** ») et éventuellement l'état des servitudes actives et/ou passives les concernant, découlant des titres de propriété, de la loi et des règlements d'urbanisme et des hypothèques et privilèges de prêteurs de deniers les grevant, aux termes de l'acte de dépôt du présent traité de fusion et éventuellement des actes postérieurs s'y rapportant.

Un état descriptif des Immeubles transférés dans le cadre de la Fusion figure en **Annexe 2** des présentes.

Les procès-verbaux des assemblées générales de la Société Absorbante et de la Société Absorbée approuvant le présent projet de traité de fusion seront également déposés au rang des minutes d'un notaire.

La Société Absorbante déclare avoir parfaite connaissance de la situation des Immeubles transmis au regard des règles de l'urbanisme résultant de la jurisprudence et de la réponse ministérielle n° 2766 faite par le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer à Monsieur André Fosset (JO du 3 août 1989 - Sénat - page 1186), dont il résulte que la transmission d'immeubles par voie de fusion n'entre pas dans le champ d'application du droit de préemption urbain, la fusion emportant transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante en application de l'article L. 236-1 du code de commerce.

5. **DECLARATIONS FISCALES**

5.1. **Date d'effet**

Sur le plan fiscal, la Fusion est assortie d'un effet rétroactif et prend effet à la date du 1^{er} janvier 2024.

Par suite, toutes les opérations faites à compter de cette date par la Société Absorbée dissoute seront fiscalement réputées, tant pour ce qui concerne l'actif que pour le passif, avoir été accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

5.2. **Impôts directs**

Comme il a été dit précédemment, la Fusion prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires, réalisés par la Société Absorbée depuis cette date, seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont des sociétés ayant leur siège social en France, relevant l'une et l'autre du régime fiscal des sociétés de capitaux et comme telles passibles de l'impôt sur les sociétés.

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent placer la présente opération de Fusion sous le régime de faveur prévu par l'article 210 A du CGI en matière d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la société TROIS CHENES INVEST, en qualité de Société Absorbante, prend l'engagement :

- de reprendre au passif de son bilan les provisions dont l'imposition aurait été différée ;
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession d'immobilisations non amortissables comprises dans les apports d'après la valeur fiscale qu'elles avaient dans les comptes de la Société Absorbée ;
- de se substituer de plein droit à la Société Absorbée pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aurait été différée pour l'imposition de la Société Absorbée ;
- de réintégrer de manière échelonnée dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées au titre de l'apport de biens amortissables, cette réintégration devant intervenir dans les délais prévus par la réglementation. Elle doit réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. La réintégration des plus-values est effectuée par parts égales sur une période de quinze ans pour les constructions et les droits qui se rapportent à des constructions ainsi que pour les plantations et les agencements et aménagements des terrains amortissables sur une période au moins égale à cette durée ; dans les autres cas, la réintégration s'effectue par parts égales sur une période de cinq ans.
- Lorsque le total des plus-values nettes sur les constructions, les plantations et les agencements et aménagements des terrains excède 90 p. 100 de la plus-value nette globale sur éléments amortissables, la réintégration des plus-values afférentes aux constructions, aux plantations et aux agencements et aménagements des terrains est effectuée par parts égales sur une période égale à la durée moyenne pondérée d'amortissement de ces biens. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;
- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ; à défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- de respecter les obligations déclaratives visées à l'article 54 septies du Code Général des Impôts, et notamment : (i) de souscrire l'état spécial de suivi des valeurs fiscales qu'elle s'engage à joindre à sa déclaration annuelle de résultats (article 54 septies § I du Code Général des Impôts) et (ii) de reporter sur le registre

des profits en sursis d'imposition, le montant des plus-values sur éléments d'actif non amortissables, dégagées au titre de la présente fusion, placée sous le régime prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts (article 54 septies § II du Code Général des Impôts).

La Société Absorbée s'engage à respecter les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies, et notamment à produire l'état de suivi des plus-values d'apport exonérées lors de la fusion.

5.3. Obligations déclaratives

Monsieur Jean-Noël NEGRONI s'engage expressément :

- En ce qui concerne la Société Absorbé :
 - à souscrire la déclaration des résultats de l'exercice clos par la fusion dans un délai de soixante jours à compter de la réalisation de la Fusion. Un état de suivi des plus-values en report d'imposition relatif aux éléments amortissables et non amortissables apportés et aux titres reçus en rémunération des apports devra être joint à cette déclaration ;
 - à souscrire la déclaration de valeur ajoutée ainsi que la déclaration liquidative de CVAE dans les 60 jours de la date de Fusion,
- En ce qui concerne la Société Absorbante :
 - à joindre à ses déclarations de résultat l'état de suivi des plus-values en report d'imposition prévu à l'article 54 septies du Code Général des Impôts et à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé,

6. TVA

6.1. Transfert du crédit de TVA de la Société Absorbée à la Société Absorbante

Conformément aux commentaires insérés au BOFIP (BOI-TVA-DED- 50-20-20 n°130), la Société Absorbée déclare transférer purement et simplement le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposerait à la date où elle cesserait juridiquement d'exister, au profit de la Société Absorbante, laquelle sera subrogée dans tous ses droits et obligations, ce transfert étant limité au montant de la TVA qui aurait résulté de l'imposition de la valeur de l'apport.

La Société Absorbante s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend, une déclaration indiquant le montant du crédit de TVA qui lui est transféré et à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable.

6.2. Dispense de taxation des biens mobiliers d'investissements conformément aux termes de l'article 257 bis du Code Général des Impôts et aux commentaires insérés au BOFIP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, la présente Fusion n'est pas soumise à la TVA.

La Société Absorbante s'engage à soumettre à la TVA, les cessions ultérieures de biens mobiliers d'investissements et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du Code Général des Impôts qui auraient été exigibles si la Société Absorbée avait continué à les utiliser.

Elle s'oblige expressément à procéder au titre de cet engagement, à une déclaration établie en double exemplaire auprès du Service des Impôts compétent.

7. ENREGISTREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts, les actes qui constatent des opérations de fusion auxquelles participent exclusivement des personnes morales ou organismes passibles de l'impôt sur les sociétés, ainsi que la prise en charge du passif dont sont grevés les apports mentionnés dans ces actes, sont enregistrés gratuitement.

En conséquence, aucun droit d'enregistrement ne sera dû au titre de l'opération de fusion-absorption.

8. PARTICIPATION A L'EFFORT DE CONSTRUCTION

En application des dispositions de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, la Société Absorbante déclare reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations éventuels de la Société Absorbée au regard des investissements dans la construction ; en contrepartie, elle bénéficiera des éventuels excédents d'investissements de la Société Absorbée.

9. FORMATION PROFESSIONNELLE

La Société Absorbante déclare se substituer à la Société Absorbée et prendre à sa charge les obligations résultant ou susceptibles de résulter pour la Société Absorbée de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 relative à la formation professionnelle continue et au congé formation, ainsi que des dispositions applicables en matière de taxe d'apprentissage afférentes au personnel de la Société Absorbée.

Corrélativement, la Société Absorbante demande à bénéficier, le cas échéant, de la faculté de report des éventuels excédents d'investissements ayant pu être exposés à ce titre par la Société Absorbée.

10. PARTICIPATION DES SALARIES

La Société Absorbante déclare se substituer à la Société Absorbée et prendre à sa charge toutes les obligations résultantes ou susceptibles de résulter pour la Société Absorbée de l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion, notamment quant à l'emploi de la provision et des droits de participation des salariés, en ce qui concerne le personnel transféré.

11. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la Fusion et, en particulier, des stipulations du présent traité, les soussignées, ès qualités, élisent domicile, chacun en ce qui concerne la société qu'il représente, à son siège social sus-indiqué.

En outre, domicile est élu pour toutes oppositions au siège social de la Société Absorbée.

12. RENONCIATION

Les sociétés autorisent expressément leurs représentants respectifs, conformément à l'article 1161 du Code civil, à signer le présent traité de fusion pour leur compte y compris lorsque le représentant agira pour le compte des deux sociétés.

13. RENONCIATION

À titre de convention de preuve, les signataires conviennent que le présent acte pourra le cas échéant être signé sur support électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, en particulier le Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 et les articles 1367 et suivants du Code

civil. À cet effet, les signataires acceptent d'utiliser la plateforme en ligne DocuSign (www.docusign.com).

Dans cette hypothèse, chacun des signataires décide (i) que la signature électronique qu'il apposerait sur le présent acte aura la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature conféreront date certaine au présent acte.

Chacun des signataires prend acte que le procédé de signature utilisé par eux pour signer le présent acte sur support électronique lui permettra de disposer d'un exemplaire de cet acte sur support durable ou d'y avoir accès, conformément à l'article 1375 al. 4 du Code civil.

Le présent acte a été signé par voie électronique le 26 novembre 2024 conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr>, ainsi que le reconnaît et l'accepte chaque signataire.

[SIGNATURES EN PAGE SUIVANTE]

L'ABSORBANTE

TROIS CHENES INVEST, représentée par son président, Monsieur Jean-Noël NEGRONI, et son directeur général, la société INOSTRALE (RCS 900 339 003), elle-même représentée par son président, Monsieur Jean RIGONDET, dûment habilités à l'effet des présentes

Signatures :

DocuSigned by:

027736504DDF4DD...

Signé par :

DE1D773A10E84B0...

L'ABSORBEE

LES TROIS CHENES, représentée par son Président-Directeur Général, Monsieur Jean-Noël NEGRONI, dûment habilité à l'effet des présentes

Signature :

Signé par :

DE1D773A10E84B0...

ANNEXE H

COMPTES DE REFERENCE

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2023 DE LA SOCIETE TROIS CHENES INVEST

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées	22 178 116		22 178 116	22 178 116
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 178 116		22 178 116	22 178 116
<i>Stocks</i>				
<i>Créances</i>				
Fournisseurs débiteurs	1 583		1 583	
Autres créances	2 206 456		2 206 456	450 114
<i>Divers</i>				
Disponibilités	77 969		77 969	141 142
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 286 008		2 286 008	591 256
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	24 464 125		24 464 125	22 769 372

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 986 778	1 986 778
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	795 445	795 445
Réserve légale	198 678	198 678
Autres réserves	16 758 901	15 757 983
Résultat de l'exercice	1 676 764	2 774 827
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21 416 566	21 513 711
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	17 000	17 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 000	17 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	3 019 649	1 224 541
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 909	14 120
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL DETTES	3 030 558	1 238 661
TOTAL PASSIF	24 464 125	22 769 372

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Autres produits			42		-42	-100,00
Total			42		-42	-100,00
CONSOMMATION M/SES & MA						
Autres achats & charges externes	17 329		11 638		5 690	48,89
Total	17 329		11 638		5 690	48,89
MARGE SUR M/SES & MAT	-17 329		-11 596		-5 732	49,43
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	203		874		-671	-76,78
Autres charges			1		-1	-100,00
Total	203		874		-672	-76,80
RESULTAT D'EXPLOITATION	-17 532		-12 471		-5 061	40,58
Produits financiers	1 784 105		2 745 328		-961 223	-35,01
Charges financières	89 809		-41 970		131 779	-313,99
Résultat financier	1 694 296		2 787 297		-1 093 002	-39,21
RESULTAT COURANT	1 676 764		2 774 827		-1 098 063	-39,57
Résultat exceptionnel						
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 676 764		2 774 827		-1 098 063	-39,57

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2023 DE LA SOCIETE LES TROIS CHENES

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés	427 978	341 032	86 946	94 223
Fonds commercial	350 852	258 816	92 036	92 036
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	360 229	9 207	351 022	300 187
Constructions	4 008 986	523 119	3 485 867	540 366
Installations techniques, matériel et outill	2 500 861	677 465	1 823 397	718 765
Autres immobilisations corporelles	3 157 630	2 048 534	1 109 095	358 558
Immob. en cours / Avances & acomptes	1 644 853		1 644 853	4 180 332
<i>Immobilisations financières</i>				
Autres immobilisations financières	44 200		44 200	49 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 495 589	3 858 174	8 637 415	6 333 967
<i>Stocks</i>				
Matières premières et autres approv.	3 059 985	313 608	2 746 377	2 651 855
Produits intermédiaires et finis	8 566 407	929 117	7 637 290	4 556 380
Marchandises	86 945		86 945	84 732
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	8 276 192	391 429	7 884 763	8 065 003
Fournisseurs débiteurs	306 684		306 684	491 456
Personnel	12 044		12 044	5 519
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	373 189		373 189	294 850
Autres créances	1 661 425	18 055	1 643 370	75 522
<i>Divers</i>				
Avances et acomptes versés sur command	387 175		387 175	1 024 437
Valeurs mobilières de placement	2 172		2 172	2 172
Disponibilités	7 103 935		7 103 935	6 319 987
Charges constatées d'avance	651 632		651 632	476 850
TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 487 786	1 652 209	28 835 577	24 048 764
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	42 983 375	5 510 383	37 472 992	30 382 730

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	760 000	760 000
Réserve légale	76 000	76 000
Réserves réglementées	30 490	30 490
Autres réserves	9 762 582	6 826 469
Résultat de l'exercice	5 381 780	4 686 393
Subventions d'investissement	371 207	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 382 059	12 379 352
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 506 228	2 321 227
Provisions pour charges	752 281	746 310
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 258 509	3 067 537
Emprunts	2 471 607	3 473 676
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 471 607	3 473 676
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	5 734 782	446 893
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	413 029	574 762
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 789 832	6 544 400
Personnel	1 971 691	1 806 371
Organismes sociaux	900 112	796 701
Etat, Impôts sur les bénéfices	273 960	62 784
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		3
Autres dettes fiscales et sociales	138 064	201 583
Dettes fiscales et sociales	3 283 827	2 867 443
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		797 210
Autres dettes	139 345	231 458
TOTAL DETTES	18 832 424	14 935 841
TOTAL PASSIF	37 472 992	30 382 730

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	50 450 086	100,00	45 674 873	100,00	4 775 213	10,45
Production stockée	3 139 935	6,22	98 415	0,22	3 041 520	NS
Autres produits	3 599 515	7,13	2 328 233	5,10	1 271 282	54,60
Total	57 189 536	113,36	48 101 521	105,31	9 088 015	18,89
CONSOMMATION M/SES & MA						
Achats de marchandises	-114 433	-0,23	-181 352	-0,40	66 919	-36,90
Variation de stock (m/ses)	-2 213		25 608	0,06	-27 822	-108,64
Achats de m.p & aut.approv.	23 798 200	47,17	20 728 516	45,38	3 069 684	14,81
Variation de stock (m.p.)	-122 876	-0,24	-1 625 874	-3,56	1 502 997	-92,44
Autres achats & charges externes	12 148 226	24,08	10 007 843	21,91	2 140 383	21,39
Total	35 706 903	70,78	28 954 741	63,39	6 752 162	23,32
MARGE SUR M/SES & MAT	21 482 633	42,58	19 146 780	41,92	2 335 853	12,20
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	393 551	0,78	457 767	1,00	-64 216	-14,03
Salaires et Traitements	6 329 915	12,55	6 463 591	14,15	-133 676	-2,07
Charges sociales	2 563 387	5,08	2 391 189	5,24	172 198	7,20
Amortissements et provisions	3 658 976	7,25	2 759 652	6,04	899 324	32,59
Autres charges	454 172	0,90	417 396	0,91	36 776	8,81
Total	13 400 002	26,56	12 489 595	27,34	910 406	7,29
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 082 631	16,02	6 657 185	14,58	1 425 447	21,41
Produits financiers	133 950	0,27	39 729	0,09	94 221	237,16
Charges financières	188 464	0,37	40 201	0,09	148 263	368,81
Résultat financier	-54 514	-0,11	-471		-54 043	NS
RESULTAT COURANT	8 028 117	15,91	6 656 713	14,57	1 371 404	20,60
Produits exceptionnels	397 940	0,79	382 048	0,84	15 892	4,16
Charges exceptionnelles	524 013	1,04	121 460	0,27	402 553	331,43
Résultat exceptionnel	-126 073	-0,25	260 588	0,57	-386 661	-148,38
Participation des salariés	758 593	1,50	676 245	1,48	82 348	12,18
Impôts sur les bénéfices	1 761 671	3,49	1 554 664	3,40	207 007	13,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 381 780	10,67	4 686 393	10,26	695 388	14,84

ANNEXE J**METHODE D'EVALUATION DES ACTIFS APPORTES
ET DETERMINATION DE LA REMUNERATION****1. EVALUATION DES APPORTS**

Dans le cadre de la recherche des valeurs d'apport et de la rémunération à attribuer en conséquence de l'absorption de la société LES TROIS CHENES par TROIS CHENES INVEST, il a été décidé de retenir, conformément au Règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 et au Règlement ANC 2017-01 du 5 mai 2017 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, les valeurs nettes comptables figurant au bilan des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société LES TROIS CHENES.

La valeur globale de l'actif à apporter par LES TROIS CHENES et celle de son passif à transmettre à TROIS CHENES INVEST, est :

- Actif :
Actif au 31 décembre 2023* 33.522.992 €
 - Passif :
Passif exigible au 31 décembre 2023 21.090.933 €
- Soit une valeur nette de : 12.432.059 €**

**Déduction faite du versement du dividende de 3.950.000 euros décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société LES TROIS CHENES le 26 juin 2024.*

2. DETERMINATION DE LA PARITE DE FUSION

Pour la détermination du rapport d'échange, il a été retenu les valeurs réelles suivantes des sociétés parties à la fusion :

- 65.467.000 € pour la société TROIS CHENES INVEST, dont le capital est divisé en 14.191.274 actions le jour de la fusion, soit une valeur réelle par action arrondie à 4,61 € ;
- 68.190.000 € pour la société LES TROIS CHENES, dont le capital est divisé en 760.000 actions, soit une valeur réelle par action arrondie à 89,72 €.

Le rapport d'échange entre les actions de la société TROIS CHENES INVEST et la société LES TROIS CHENES est donc arrêté à 19,5 actions TROIS CHENES INVEST pour une action LES TROIS CHENES, étant précisé qu'en cas de rompu, le nombre d'actions TROIS CHENES INVEST attribué sera arrondi au nombre inférieur si la décimale est inférieure ou égale à 5 et au nombre entier supérieur si la décimale est supérieure à 5.

Ainsi, en rémunération des apports consentis par la société LES TROIS CHENES à la société TROIS CHENES INVEST, il devra être attribué aux associés de la société LES TROIS CHENES (autres que la Société Absorbante), après application de la règle d'arrondi, 130.136 actions nouvelles TROIS CHENES INVEST, émises à la valeur nominale de 0,14 € par la société TROIS CHENES INVEST à titre d'augmentation de son capital à concurrence de 18.219,04 €.

Le capital social de la société TROIS CHENES INVEST serait ainsi porté de 1.986.778,36 € à 2.004.997,04 € à l'issue de l'absorption de la société LES TROIS CHENES.

- . La différence entre la fraction non détenue de la valeur nette des biens apportés, soit 109.173,11 €,
- . et la valeur des actions créées au titre de l'augmentation de capital,
à savoir : 18.219,04 €,
- soit : 90.954,07 €**

constituera une prime de fusion à porter au passif de la Société Absorbante.

Ainsi, l'apport net de la société LES TROIS CHENES d'un montant de 109.173,11 € pour la quote-part non détenue par TROIS CHENES INVEST correspond à l'attribution de 130.136 actions TROIS CHENES INVEST d'une valeur nominale de 0,14 € chacune, à créer avec une prime de fusion d'un montant de 90.954,07 €.

ANNEXE 1

DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE TRANSFERES

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA191130	3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 21, 24, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	23 5 016 699	22/12/2023	23 5 016 699	14/06/2024	En vigueur	22/12/2033	
MA192406	3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 21, 24, 30, 32	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	019 011 128	09/04/2024	019 011 128	19/09/2024	En vigueur	09/04/2034	
MA183712	3 CHENES (Nouveau logotype) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	22 4 840 530	04/02/2022	22 4 840 530	27/05/2022	En vigueur	04/02/2032	
MA185310MA	3 CHENES (Nouveau logotype) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05	Maroc	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 686 803 le 25/07/2022	1 686 803	25/07/2022			En vigueur	25/07/2032	
MA185310SG	3 CHENES (Nouveau logotype) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05	Singapour	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 686 803 le 25/07/2022	1 686 803	25/07/2022	40202261208T		En vigueur	25/07/2032	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA185311	3 CHENES (Nouveau logotype) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05	Hong-Kong	Marque nationale	306 019 678	26/07/2022	306 019 678	26/07/2022	En vigueur	25/07/2032	
MA179661	3C PHARMA	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 747 416	24/03/2021	21 4 747 416	03/09/2021	En vigueur	24/03/2031	
MA181247	3C PHARMA	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	018 510 841	08/07/2021	018 510 841	26/10/2021	En vigueur	08/07/2031	
MA185312BA	3C PHARMA	Verbale	LES TROIS CHENES	05	Bosnie-Herzégovine	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 682 701 le 25/07/2022	1 682 701	25/07/2022			En vigueur	25/07/2032	
MA185312MA	3C PHARMA	Verbale	LES TROIS CHENES	05	Maroc	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 682 701 le 25/07/2022	1 682 701	25/07/2022			En vigueur	25/07/2032	
MA185314	3CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05	Chine	Marque nationale	66 227 194	27/07/2022			Dépôt en cours		
MA188973	3CHENES (logotype) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05	Chine	Marque nationale	72 533 867	29/06/2023			Dépôt en cours		
MA185573	3CPHARMA	Verbale	LES TROIS CHENES	05	Chine	Marque nationale	55 805 940	06/05/2021	55 805 940	21/12/2021	En vigueur	20/12/2031	
MA114078	8.0.4.	Verbale	LES TROIS CHENES	05	Hong-Kong	Marque nationale	301 855 486	10/03/2011	301 855 486	10/03/2011	En vigueur	09/03/2031	
MA190779	ACIFLUXID	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 784 614	12/07/2021	21 4 784 614	05/11/2021	En vigueur	12/07/2031	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA190766	ACTIPROBIO	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	19 4 606 099	09/12/2019	19 4 606 099	03/04/2020	En vigueur	09/12/2029	
MA183745	AllerLib	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	22 4 841 279	07/02/2022	22 4 841 279	03/06/2022	En vigueur	07/02/2032	
MA059336	AMSTYLE NUTRITION	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	98 717 185	06/02/1998	98 717 185	06/02/1998	En vigueur	06/02/2028	
MA111748	ARGINIXINE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	10 3 766 557	15/09/2010	10 3 766 557	25/03/2011	En vigueur	15/09/2030	
MA185224	AROM'INFUZ AROM'INFUZ	Figurative	LES TROIS CHENES	05, 30, 32	France	Marque nationale	22 4 885 375	19/07/2022	22 4 885 375	04/11/2022	En vigueur	19/07/2032	
MA190780	AROMICELL'R	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 784 818	13/07/2021	21 4 784 818	05/11/2021	En vigueur	13/07/2031	
MA188147	ASTHE	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	23 4 951 117	04/04/2023	23 4 951 117	28/07/2023	En vigueur	04/04/2033	
MA188150	ASTHE 1000	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	23 4 951 109	04/04/2023	23 4 951 109	28/07/2023	En vigueur	04/04/2033	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA188148	ASTHE FORT	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	23 4 951 114	04/04/2023	23 4 951 114	28/07/2023	En vigueur	04/04/2033	
MA188141	ASTHE-O2	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 784 610	12/07/2021	21 4 784 610	05/11/2021	En vigueur	12/07/2031	
MA190743	ASTHE1000	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	17 4 406 714	22/11/2017	17 4 406 714	16/03/2018	En vigueur	22/11/2027	
MA188149	ASTHEPLEX	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	23 4 951 112	04/04/2023	23 4 951 112	28/07/2023	En vigueur	04/04/2033	
MA116313	BRULDREN	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Polynésie Française, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	010 021 715	06/06/2011	010 021 715	07/11/2011	En vigueur	06/06/2031	
MA189615	CAPILASE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	13 4 056 460	20/12/2013	13 4 056 460	11/04/2014	En vigueur	20/12/2033	
MA075840	CARBOLINE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France	Marque nationale	03 3 257 095	07/11/2003	03 3 257 095	07/11/2003	En vigueur	07/11/2033	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA114845	CARDIOZYM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 32	France	Marque nationale	11 3 830 924	12/05/2011	11 3 830 924	02/03/2012	En vigueur	12/05/2031	
MA093432	CAROTAN INTENSE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 495 708	17/04/2007	07 3 495 708	21/09/2007	En vigueur	17/04/2027	
MA190742	CEFACALM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	17 4 406 749	22/11/2017	17 4 406 749	16/03/2018	En vigueur	22/11/2027	
MA190701	CEPHADOL	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	16 4 279 704	13/06/2016	16 4 279 704	07/10/2016	En vigueur	13/06/2026	
MA097596	CHRONO ENERGY 1000	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 495 788	17/04/2007	07 3 495 788	21/09/2007	En vigueur	17/04/2027	
MA091218	COLLAGENINE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	04 3 287 525	14/04/2004	04 3 287 525	24/09/2004	En vigueur	14/04/2034	
MA097613	COLOR & SOIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	00 3 041 003	10/07/2000	00 3 041 003	10/07/2000	En vigueur	10/07/2030	
MA109242	COLOR & SOIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Italie	Marque nationale	BO/2001/193	23/02/2001	36 2021 000006059	08/03/2021	En vigueur	23/02/2031	
MA190162	COLOR & SOIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Thaïlande	Marque nationale	230139072	19/10/2023			Dépôt en cours		
MA190409	COLOR & SOIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Chine	Marque nationale	22 418 985	28/12/2016	22 418 985	07/02/2018	En vigueur	06/02/2028	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA193097	COLOR & SOIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 21, 26	France	Marque nationale	24 5 060 080	05/06/2024			Dépôt Publié		
MA198417	COLOR & SOIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 21, 26	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale					Dépôt en préparation		
MA190161	COLOR & SOIN (logo N&B) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03	Thaïlande	Marque nationale	230139071	19/10/2023			Dépôt en cours		
MA183755	COLOR & SOIN(logotype) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 21, 26	France (Polynésie Française)	Marque nationale	22 4 841 636	08/02/2022	22 4 841 636	03/06/2022	En vigueur	08/02/2032	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA185313	COLOR ET SOIN (logotype N&B) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 21	France	Marque nationale	22 4 886 806	25/07/2022	22 4 886 806	16/12/2022	En vigueur	25/07/2032	
MA185764AU	COLOR ET SOIN (logotype N&B) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 21	Australie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 702 053 le 28/09/2022	1 702 053	28/09/2022	2 322 091		En vigueur	28/09/2032	
MA185764CN	COLOR ET SOIN (logotype N&B) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 21	Chine	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 702 053 le 28/09/2022	1 702 053	28/09/2022	G1 702 053	10/05/2024	En vigueur (Refus partiel P&S)	28/09/2032	
MA185764MA	COLOR ET SOIN (logotype N&B) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 21	Maroc	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 702 053 le 28/09/2022	1 702 053	28/09/2022			En vigueur	28/09/2032	
MA185764SG	COLOR ET SOIN (logotype N&B) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 21	Singapour	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 702 053 le 28/09/2022	1 702 053	28/09/2022			En vigueur	28/09/2032	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA185765	COLOR ET SOIN (logotype N&B) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 21	Hong-Kong	Marque nationale	306 071 571	29/09/2022	306 071 571	29/09/2022	En vigueur	28/09/2032	
MA193093	COLOR ET SOIN (logotype N&B) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 21	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	019 037 423	05/06/2024	019 037 423	23/10/2024	En vigueur	05/06/2034	
MA185550	COLOR-SOIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Australie	Marque nationale	2 059 578	24/12/2019	2 059 578	16/04/2021	En vigueur	24/12/2029	
MA185551	Coloration3chenes	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Australie	Marque nationale	2 059 581	24/12/2019	2 059 581	03/08/2020	En vigueur	24/12/2029	
MA190763	CONDYCALM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	19 4 546 866	26/04/2019	19 4 546 866	16/08/2019	En vigueur	26/04/2029	
MA190410	COULEUR&SOIN (semi-figurative en couleur) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03	Chine	Marque nationale	51 154 460	10/11/2020	51 154 460	21/07/2021	En vigueur	20/07/2031	
MA193686	Dépôt Milo (logo chouette) 	Figurative	LES TROIS CHENES	05, 30	France	Marque nationale	24 5 070 694	18/07/2024	24 5 070 694	01/11/2024	Dépôt Publié	18/07/2034	
MA185579	Design only 	Figurative	LES TROIS CHENES	05	Chine	Marque nationale	45 471 796	15/04/2020	45 471 796	14/02/2021	En vigueur	13/02/2031	
MA114735	DETOXLIM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	11 3 827 657	02/05/2011	11 3 827 657	16/09/2011	En vigueur	02/05/2031	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA116314	DETOXLIM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Polynésie Française, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	010 021 806	06/06/2011	010 021 806	05/01/2012	En vigueur	06/06/2031	
MA149733	DIARILIUM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	17 4 341 224	27/02/2017	17 4 341 224	22/12/2017	En vigueur	27/02/2027	
MA190707	DIGESTIM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 476 919	22/01/2007	07 3 476 919	06/07/2007	En vigueur	22/01/2027	
MA114846	DOSASLIM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	11 3 830 927	12/05/2011	11 3 830 927	02/09/2011	En vigueur	12/05/2031	
MA050223	DRAINALIFT	Verbale	LES TROIS CHENES	32	France	Marque nationale	98 729 209	20/04/1998	98 729 209	20/04/1998	En vigueur	20/04/2028	
MA050224	DRAINAXINE	Verbale	LES TROIS CHENES	32	France	Marque nationale	98 715 553	27/01/1998	27/01/1998	27/01/1998	En vigueur	27/01/2028	
MA190717	DYNATONIC	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 527 700	27/09/2007	07 3 527 700	07/03/2008	En vigueur	27/09/2027	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA190721	DYSMECALM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	17 4 406 737	22/11/2017	17 4 406 737	16/03/2018	En vigueur	22/11/2027	
MA070247	EFI'RELAX	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	01 3 103 700	28/05/2001	01 3 103 700	28/05/2001	En vigueur	28/05/2031	
MA190714	EFIGROG	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	17 4 383 848	23/08/2017	17 4 383 848	15/12/2017	En vigueur	23/08/2027	
MA192507	EFIRUB	Verbale	LES TROIS CHENES	05, 10	France	Marque nationale	24 5 047 147	12/04/2024	24 5 047 147	26/07/2024	En vigueur	12/04/2034	
MA190764	ENZYCALM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	19 4 558 869	12/06/2019	19 4 558 869	04/10/2019	En vigueur	12/06/2029	
MA190715	EQIBASIC	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	97 694 593	09/09/1997	97 694 593	09/09/1997	En vigueur	09/09/2027	
MA189612	FLATUPLEXIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	13 4 000 315	23/04/2013	13 4 000 315	16/08/2013	En vigueur	23/04/2033	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA190712	FRUIDETOX 24H	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 516 878	26/07/2007	07 3 516 878	04/01/2008	En vigueur	26/07/2027	
MA190708	GLIPROGEN	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 495 707	17/04/2007	07 3 495 707	21/09/2007	En vigueur	17/04/2027	
MA190773	HEPATOXIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	20 4 686 175	28/09/2020	20 4 686 175	22/01/2021	En vigueur	28/09/2030	
MA070209	HERBSANA	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	01 3 105 791	06/06/2001	01 3 105 791	06/06/2001	En vigueur	06/06/2031	
MA189604	HYDRAFULL	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	23 4 983 938	11/08/2023	23 4 983 938	01/12/2023	En vigueur	11/08/2033	
MA191717	HYDRAFULL	Verbale	LES TROIS CHENES	05	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	018 982 798	05/02/2024	018 982 798	11/06/2024	En vigueur	05/02/2034	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA190770	IMMUNITIZ (semi-figurative en couleur) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	20 4 661 667	29/06/2020	20 4 661 667	18/12/2020	En vigueur	29/06/2030	
MA190769	INNOVANTE (semi-figurative en couleur) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France	Marque nationale	20 4 653 414	04/06/2020	20 4 653 414	04/12/2020	En vigueur	04/06/2030	
MA178917	INOSTRALE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 733 770	17/02/2021	21 4 733 770	02/07/2021	En vigueur	17/02/2031	
MA180202	INOSTRALE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	018 462 609	28/04/2021	018 462 609	20/08/2021	En vigueur	28/04/2031	
MA180105	ISONOVA	Verbale	LES TROIS CHENES	05, 32	France	Marque nationale	21 4 757 112	19/04/2021	21 4 757 112	03/09/2021	En vigueur	19/04/2031	
MA180448	ISONOVA	Verbale	LES TROIS CHENES	32	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	018 469 646	11/05/2021	018 469 646	04/09/2021	En vigueur	11/05/2031	
MA190709	L-GLUTASIUM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	97 681 288	03/06/1997	97 681 288	03/06/1997	En vigueur	03/06/2027	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA190704	LAXATRANSIT	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	16 4 313 081	08/11/2016	16 4 313 081	03/03/2017	En vigueur	08/11/2026	
MA117233	LE PANIER SANTE (logotype couleur) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05	France	Marque nationale	11 3 852 424	11/08/2011	11 3 852 424	02/11/2012	En vigueur	11/08/2031	
MA180396	LE PETIT CHÈNE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05	France	Marque nationale	21 4 762 965	04/05/2021	21 4 762 965	22/10/2021	En vigueur	04/05/2031	
MA181023	LE PETIT CHÈNE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	018 493 628	16/06/2021	018 493 628	20/10/2021	En vigueur	16/06/2031	
MA064843	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Mexique	Marque nationale	518 324	16/11/2001	732 911	30/01/2002	En vigueur	16/11/2031	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA085663	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 29, 30, 31, 32, 44	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Polynésie Française, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	004 761 268	15/11/2005	004 761 268	24/10/2006	En vigueur	15/11/2025	
MA111078	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Canada	Marque nationale	1 490 367	28/07/2010	829 383	08/08/2012	En vigueur	08/08/2027	
MA112399	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Colombie	Marque nationale	10 145 199	19/11/2010	427 248	30/05/2011	En vigueur	30/05/2031	
MA112407	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Vénézuéla	Marque nationale	2010-020491	09/12/2010	313 635 P	13/12/2011	En vigueur	13/12/2026	
MA112408	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Equateur	Marque nationale	237 629	12/11/2010	2 620	28/04/2021	En vigueur	01/07/2031	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA113939	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	11 3 808 407	22/02/2011	11 3 808 407	22/07/2011	En vigueur	22/02/2031	
MA114164	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Hong-Kong	Marque nationale	301 864 666	21/03/2011	301 864 666	21/03/2011	En vigueur	20/03/2031	
MA116991	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	05, 32	Hong-Kong	Marque nationale	301 983 402	22/07/2011	301 983 402	22/07/2011	En vigueur	21/07/2031	
MA117080AZ	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Azerbaïdjan	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080BA	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Bosnie-Herzégovine	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080CH	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Suisse	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA117080CN	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Chine	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080DZ	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Algérie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080HR	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Croatie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080IR	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Iran	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur (Refus partiel P&S)	10/08/2031	
MA117080JP	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05	Japon	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur (Refus partiel P&S)	10/08/2031	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA117080MA	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Maroc	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080MC	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Monaco	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080MD	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Moldavie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	16/12/2013			En vigueur	10/08/2031	
MA117080ME	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Monténégro	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080MG	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Madagascar	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA117080MK	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Macédoine	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080OM	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05	Oman	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080RS	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Serbie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080RU	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Russie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur (Refus partiel P&S)	10/08/2031	
MA117080SG	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05	Singapour	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur (Refus partiel P&S)	10/08/2031	
MA117080SM	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Saint-Marin	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA117080TJ	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Tadjikistan	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080TR	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05	Turquie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080UA	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Ukraine	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA117080VN	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Viet Nam	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 091 461 le 10/08/2011	1 091 461	10/08/2011			En vigueur	10/08/2031	
MA126968	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03	Laos	Marque nationale	31423	10/02/2014	31 220	27/03/2015	En vigueur	27/03/2025	
MA126972	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05	Liban	Marque nationale	155 347	12/02/2014	155 347	12/02/2014	En vigueur	12/02/2029	
MA127892	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	05	Laos	Marque nationale	31424	10/02/2014	31 221	27/03/2015	En vigueur	27/03/2025	
MA146343	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	35	Hong-Kong	Marque nationale	303 953 692	04/11/2016	303 953 692	04/11/2016	En vigueur	03/11/2026	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA168027	LES 3 CHENES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 29, 30, 31, 32, 44	Royaume-Uni	Marque nationale	UK00904761268	15/11/2005	UK00904761268	24/10/2006	En vigueur	15/11/2025	
MA055147	LES 3 CHENES logotype 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	95 588 393	14/09/1995	95 588 393	14/09/1995	En vigueur	14/09/2025	
MA097892	LES 3 CHENES logotype couleur 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 29, 30, 31, 32, 44	France	Marque nationale	07 3 541 017	30/11/2007	07 3 541 017	09/05/2008	En vigueur	30/11/2027	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA100209	LES 3 CHENES logotype couleur 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 29, 30, 31, 32, 44	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Polynésie Française, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	006 939 151	05/05/2008	006 939 151	19/01/2009	En vigueur	05/05/2028	
MA168411	LES 3 CHENES logotype couleur 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 29, 30, 31, 32, 44	Royaume-Uni	Marque nationale	UK00906939151	05/05/2008	UK00906939151	19/01/2009	En vigueur	05/05/2028	
MA085614	LIPODRAINE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	95 600 166	28/11/1995	95 600 166	28/11/1995	En vigueur	28/11/2025	
MA190710	LIPOMEGA3	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	97 686 587	08/07/1997	97 686 587	08/07/1997	En vigueur	08/07/2027	
MA133307	LIPOPHEDRINE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	12 3 961 115	15/11/2012	12 3 961 115	22/03/2013	En vigueur	15/11/2032	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA134005	LIOPHEDRINE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Polynésie Française, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	013 755 657	19/02/2015	013 755 657	18/06/2015	En vigueur	19/02/2025	
MA170266	LIOPHEDRINE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Royaume-Uni	Marque nationale	UK00913755657	19/02/2015	UK00913755657	18/06/2015	En vigueur	19/02/2025	
MA190711	LIPOSTEROL	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	97 688 855	23/07/1997	97 688 855	23/07/1997	En vigueur	23/07/2027	
MA190744	LIPOTROPINE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	98 715 552	27/01/1998	98 715 552	27/01/1998	En vigueur	27/01/2028	
MA178703	LIVNOVA	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	018 385 301	28/01/2021	018 385 301	01/06/2021	En vigueur	28/01/2031	
MA179517	logotype 3C PHARMA 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 747 422	24/03/2021	21 4 747 422	03/09/2021	En vigueur	24/03/2031	
MA181249	logotype 3C PHARMA 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	018 511 100	08/07/2021	018 511 100	11/11/2021	En vigueur	08/07/2031	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA182578	LTC LES TROIS CHENES (nouveau logotype) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 29, 30, 31, 32, 35, 41, 44	France	Marque nationale	21 4 820 696	26/11/2021	21 4 820 696	13/05/2022	En vigueur	26/11/2031	
MA190747	M-DX maltodextrine	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	18 4 437 793	16/03/2018	18 4 437 793	06/07/2018	En vigueur	16/03/2028	
MA190775	MICELL-R.H.E.	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 725 585	26/01/2021	21 4 725 585	21/05/2021	En vigueur	26/01/2031	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA190774	Micell-R-Phyt	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 725 600	26/01/2021	21 4 725 600	21/05/2021	En vigueur	26/01/2031	
MA190776	MicellAroma	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 725 597	26/01/2021	21 4 725 597	21/05/2021	En vigueur	26/01/2031	
MA189605	MICROBIOZYM3	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	23 4 983 940	11/08/2023			Dépôt Publié		
MA190706	MINC'INOV	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	16 4 315 387	17/11/2016	16 4 315 387	10/03/2017	En vigueur	17/11/2026	
MA055153	MINCISVELT	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	98 728 481	15/04/1998	98 728 481	15/04/1998	En vigueur	15/04/2028	
MA190700	MYOBILITE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	16 4 279 697	13/06/2016	16 4 279 697	07/10/2016	En vigueur	13/06/2026	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA190698	MYOCALM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	15 4 189 553	16/06/2015	15 4 189 553	09/10/2015	En vigueur	16/06/2025	
MA111631	NATOMEQ	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Canada	Marque nationale	1 494 563	02/09/2010	881 173	03/07/2014	En vigueur	03/07/2029	
MA190767	NATONA	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	20 4 648 864	19/05/2020	20 4 648 864	27/11/2020	En vigueur	19/05/2030	
MA190772	NEUROGENIUS	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	20 4 686 177	28/09/2020	20 4 686 177	22/01/2021	En vigueur	28/09/2030	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA097407	NUTRISTHETIC	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 29, 30, 31, 32, 44	France	Marque nationale	07 3 532 829	23/10/2007	07 3 532 829	14/11/2008	En vigueur	23/10/2027	
MA098517	NUTRISTHETIC	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32, 44	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Polynésie Française, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	006 581 144	20/12/2007	006 581 144	29/10/2008	En vigueur	20/12/2027	
MA168360	NUTRISTHETIC	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32, 44	Royaume-Uni	Marque nationale	UK00906581144	20/12/2007	UK00906581144	29/10/2008	En vigueur	20/12/2027	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA097406	NUTRISTHETIQUE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 29, 30, 31, 32, 44	France	Marque nationale	05 3 532 826	23/10/2007	07 3 532 826	28/03/2008	En vigueur	23/10/2027	
MA100053CH	NUTRISTHETIQUE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32, 44	Suisse	Fraction nationale d'une marque internationale n° 963 272 le 22/04/2008	963 272	22/04/2008			En vigueur	22/04/2028	
MA100053DZ	NUTRISTHETIQUE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32, 44	Algérie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 963 272 le 22/04/2008	963 272	22/04/2008			En vigueur	22/04/2028	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA100053MA	NUTRISTHETIQUE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32, 44	Maroc	Fraction nationale d'une marque internationale n° 963 272 le 22/04/2008	963 272	22/04/2008			En vigueur	22/04/2028	
MA100053RU	NUTRISTHETIQUE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32, 44	Russie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 963 272 le 22/04/2008	963 272	22/04/2008			En vigueur	22/04/2028	
MA100053UA	NUTRISTHETIQUE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32, 44	Ukraine	Fraction nationale d'une marque internationale n° 963 272 le 22/04/2008	963 272	22/04/2008			En vigueur	22/04/2028	
MA097122	OASKIN 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 490 568	22/03/2007	07 3 490 568	31/08/2007	En vigueur	22/03/2027	

ANNEXE 1
 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA190781	OligoVegetal	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 804 117	29/09/2021	21 4 804 117	21/01/2022	En vigueur	29/09/2031	
MA190749	OROSTICK	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	18 4 467 753	09/07/2018	18 4 467 753	02/11/2018	En vigueur	09/07/2028	
MA097601	OSTEOPHYTUM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 490 570	22/03/2007	07 3 490 570	31/08/2007	En vigueur	22/03/2027	
MA190699	PERFEXAM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	16 4 248 666	11/02/2016	16 4 248 666	03/06/2016	En vigueur	11/02/2026	
MA193024	PETIT CHENE	Verbale	LES TROIS CHENES	05, 30	France	Marque nationale	24 5 058 866	31/05/2024	24 5 058 866	18/10/2024	En vigueur	31/05/2034	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA182598	PETIT CHENE (logotype) 	Figurative	LES TROIS CHENES	03, 05, 29, 30, 32	France	Marque nationale	21 4 820 736	26/11/2021	21 4 820 736	20/05/2022	En vigueur	26/11/2031	
MA190745	PHYTORUTINE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	98 715 554	27/01/1998	98 715 554	27/01/1998	En vigueur	27/01/2028	
MA186313	ProgeniT +	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	22 4 911 311	07/11/2022	22 4 911 311	03/03/2023	En vigueur	07/11/2032	
MA184639	PROSTADRYNE	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	22 4 867 961	10/05/2022	22 4 867 961	02/09/2022	En vigueur	10/05/2032	
MA116505	RECALCIFIT	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	11 3 840 866	23/06/2011	11 3 840 866	02/12/2011	En vigueur	23/06/2031	
MA050357	RELAXENCE	Verbale	LES TROIS CHENES	32	France	Marque nationale	98 717 154	06/02/1998	98 717 154	06/02/1998	En vigueur	06/02/2028	
MA190771	RELAXTRANSIT	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	20 4 684 385	22/09/2020	20 4 684 385	05/02/2021	En vigueur	22/09/2030	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA190718	SAFRAKYL	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 533 737	24/10/2007	07 3 533 737	04/04/2008	En vigueur	24/10/2027	
MA130499	SAFRAMYL	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Union Européenne (Allemagne, Autriche, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Polynésie Française, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)	Marque régionale	012 995 908	13/06/2014	012 995 908	04/11/2014	En vigueur	13/06/2034	
MA169995	SAFRAMYL	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	Royaume-Uni	Marque nationale	UK00912995908	13/06/2014	UK00912995908	04/11/2014	En vigueur	12/06/2034	
MA190719	SAFRANYL	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 533 738	24/10/2007	07 3 533 738	04/04/2008	En vigueur	24/10/2027	
MA185584	san xiang shu (chines characters) 三棵树	Figurative	LES TROIS CHENES	05	Chine	Marque nationale	19 046 886	01/02/2016	19 046 886	07/03/2017	En vigueur	06/03/2027	
MA185575	SAN XIANG SHU ZHI YAO (chinese characters) 三棵树制药	Figurative	LES TROIS CHENES	05	Chine	Marque nationale	55 816 438	06/05/2021	55 816 438	28/11/2021	En vigueur	27/11/2031	
MA117381	SATIECAL	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	11 3 854 560	24/08/2011	11 3 854 560	16/12/2011	En vigueur	24/08/2031	
MA052892	SCHOUM	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France (Polynésie Française)	Marque nationale	34 891	06/05/1954	1 555 963	19/10/1989	En vigueur	20/04/2029	
MA184383	SCHOUM	Verbale	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	22 4 862 831	20/04/2022	22 4 862 831	19/08/2022	En vigueur	20/04/2032	
MA185953DZ	SCHOUM	Verbale	LES TROIS CHENES	05	Algérie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 697 601 le 14/10/2022	1 697 601	14/10/2022			En vigueur (Refus partiel P&S)	14/10/2032	
MA185953MA	SCHOUM	Verbale	LES TROIS CHENES	05	Maroc	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 697 601 le 14/10/2022	1 697 601	14/10/2022			En vigueur	14/10/2032	
MA185953OA	SCHOUM	Verbale	LES TROIS CHENES	05	OAPI (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafricaine (République), Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée (République de), Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo)	Fraction régionale d'une marque internationale n° 1 697 601 le 14/10/2022	1 697 601	14/10/2022			En vigueur	14/10/2032	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA185953TN	SCHOUM	Verbale	LES TROIS CHENES	05	Tunisie	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 697 601 le 14/10/2022	1 697 601	14/10/2022			En vigueur	14/10/2032	
MA185953VN	SCHOUM	Verbale	LES TROIS CHENES	05	Viet Nam	Fraction nationale d'une marque internationale n° 1 697 601 le 14/10/2022	1 697 601	14/10/2022			En vigueur	14/10/2032	
MA184384	SCHOUM (logotype) 	Figurative	LES TROIS CHENES	05	France	Marque nationale	22 4 862 837	20/04/2022	22 4 862 837	19/08/2022	En vigueur	20/04/2032	
MA183927	SCHOUM logotype 	Figurative	LES TROIS CHENES	05	Chine	Marque nationale	63 290 330	15/03/2022	63 290 330	14/09/2022	En vigueur	13/09/2032	
MA189614	SEBACTASE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	13 4 043 400	29/10/2013	13 4 043 400	14/03/2014	En vigueur	29/10/2033	
MA190713	SEDABUCCIL	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	17 4 383 852	23/08/2017	17 4 383 852	15/12/2017	En vigueur	23/08/2027	
MA190748	SEDATRAXIL	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	18 4 457 562	31/05/2018	18 4 457 562	21/09/2018	En vigueur	31/05/2028	
MA190702	SEDATUXIL	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	16 4 292 201	05/08/2016	16 4 292 201	25/11/2016	En vigueur	05/08/2026	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA194231	SINUXIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	24 4 074 865	05/08/2024			Dépôt Publié		
MA190746	SOLUMINCEUR	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	98 717 155	06/02/1998	98 717 155	06/02/1998	En vigueur	06/02/2028	
MA190750	SOMNIPHASES	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	18 4 471 471	24/07/2018	18 4 471 471	16/11/2018	En vigueur	24/07/2028	
MA190778	STIMMUNIZ	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 784 598	12/07/2021	21 4 784 598	05/11/2021	En vigueur	12/07/2031	
MA189613	SYCLIRENA	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	13 4 017 267	03/07/2013	13 4 017 267	25/10/2013	En vigueur	03/07/2033	
MA190720	TELEPHARMA SERVICE	Verbale	LES TROIS CHENES	38	France	Marque nationale	07 3 533 739	24/10/2007	07 3 533 739	04/04/2008	En vigueur	24/10/2027	
MA190172	THREE CHENES <i>three chenes</i>	Figurative	LES TROIS CHENES	05	Chine	Marque nationale	5 9467 737	25/09/2021	5 9467 737	21/06/2022	En vigueur	20/06/2032	

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE TRANSFÉRÉS

Référence GM	Dénomination	Type	Titulaires	Classes	Pays de dépôt	Nature de dépôt	Numéro de dépôt	Date de dépôt	Numéro d'enregistrement	Date	Situation	Echéances renouvellement	Autres échéances
MA190716	TONISEX	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 30, 32	France (Polynésie Française)	Marque nationale	07 3 527 701	27/09/2007	07 3 527 701	07/03/2008	En vigueur	27/09/2027	
MA185920	UV3.DERM	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	13 3 986 574	28/02/2013	13 3 986 574	21/06/2013	En vigueur	28/02/2033	
MA122290	VAGALINE	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	12 3 918 020	04/05/2012	12 3 918 020	24/08/2012	En vigueur	04/05/2032	
MA190777	VAX5	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	21 4 729 645	05/02/2021	21 4 729 645	28/05/2021	En vigueur	05/02/2031	
MA190762	VITALORIGIN	Verbale	LES TROIS CHENES	03, 05, 32	France	Marque nationale	19 4 534 817	18/03/2019	19 4 534 817	12/07/2019	En vigueur	18/03/2029	

ANNEXE 2

IMMEUBLES TRANSFERES

Commune / Adresse / Section	Surface	unité	Origine
- Commune de Villechenève :			
o Z.A. La Terre Ronde 69770 VILLECHENÈVE			
n°69263000AL0201	7 258	m ²	ComCom*
n°69263000AL0204	32	m ²	ComCom*
Total	7 290	m²	

Commune / Adresse / Section	Surface	unité	Origine
- Commune de Longessaigne			
o Z.A. Chancolan 69770 LONGESSAIGNE			
N°691200000AH0217	7 173	m ²	ComCom*
N°691200000AH0210	160	m ²	ComCom*
N°691200000AH0203	322	m ²	Erifimmo
N°691200000AH0211	886	m ²	Erifimmo
N°691200000AH0212	259	m ²	Erifimmo
N°691200000AH0214	4 553	m ²	Erifimmo
N°691200000AH0219	481	m ²	Erifimmo
N°691200000WE0004	4 545	m ²	Geffimmo
N°691200000WE0005	1 820	m ²	Geffimmo
Total	20 199	m²	

*ComCom = Communauté de communes Chamousset en Lyonnais (selon acte d'origine)